

Info-Türk

INFO-TÜRK AJANSI
 INFO-TÜRK AGENCY
 AGENTSCHAP INFO-TÜRK
 AGENCE INFO TÜRK
 INFO-TÜRK AGENTUR

BÜLTEN BULLETIN

COLLECTIF TURC D'EDITION ET DE DIFFUSION
 SQUARE CH.M.WISER, 13/2 - 1040 BRUXELLES
 TEL: (32-2) 230 34 72 - DEPOT LEGAL 2198
 COMPTE BANQUE D'INFO-TÜRK 310-0148714-02

PERIODIQUE MENSUEL
 4^{ème} année - Octobre 1980
 Français 48
 Abonnement annuel
 Benelux 200 FB
 Etranger 250 FB

Reproduction de nos articles
 autorisée avec la mention
 de la référence Info-Türk



LA DICTATURE MILITAIRE FASCISTE DE LA JUNTE "CONSTITUTIONALISEE"...

ANKARA (ITA) - La junte militaire fasciste qui a pris les pouvoirs législatifs et exécutifs le 12 septembre 1980 poursuit son "programme de stabilisation" imposé par l'OTAN et le FMI à l'ombre des potences par des chasses à l'homme, des arrestations et des tortures.

Parallèlement, les généraux recourent à tous les moyens pour convaincre l'opinion mondiale que la procédure démocratique est respectée et fonctionne toujours en Turquie.

Comme on l'a expliqué dans le BULLETIN de septembre 1980, le parlement à cinq du Général Evren a déjà formé un soi-disant gouvernement "civil" avec un amiral en retraite comme premier ministre et lui a même donné le "vote de confiance" dans le bâtiment colossal de la Grande Assemblée Nationale dissoute. Mais la junte ne s'est pas arrêtée en si bonne route. Elle a fait un pas de plus dans la voie d'une "démocratie" de son propre cru. Les cinq commandants militaires agissant sous le nom de "Conseil National de Sécurité" ont adopté une nouvelle loi le 27.10.80 qui rend constitutionnelle la dictature fasciste militaire.

D'après cette nouvelle loi, la Constitution de 1961 reste en vigueur, mais certains de ses articles sont suspendus pour une durée indéterminée. Par exemple, les pouvoirs législatif et exécutif n'appartiennent plus au Parlement élu et son gouvernement, mais au "Conseil National de Sécurité" et son gouvernement fantoche. Ainsi, on a constitutionalisé une situation de fait.

Il faut voir derrière ce nouveau décret une autre manoeuvre sinistre de la part de la junte militaire. Bien qu'elle ait déjà dissout le Parlement et renversé le gouvernement parlementaire, les organes de contrôle constitutionnels tels que la Cour Constitutionnelle et le Conseil d'Etat étaient restés intacts. Si la constitution était réellement respectée, toutes les lois et décrets publiés par le parlement à cinq seraient soumis à ces organes suprêmes et annulés si jugés incompatibles avec l'esprit de la constitution.

La junte militaire a adopté cette loi et suspendu le fonctionnement constitutionnel des deux cours suprêmes afin d'éliminer ce qui restait de la procédure démocratique. Les cinq généraux sont devenus ainsi les dirigeants absolus de la Turquie et accumulent entre leurs mains ensanglantées les pouvoirs législatif, exécutif et juridique.

NOUVELLE ETAPE VERS LA STABILISATION DE LA REGION

Les développements du mois passé montrent clairement que le coup d'état militaire du 12 septembre n'est qu'une étape supplémentaire de l'escalade militaire en Turquie en particulier et dans le Moyen-Orient en général.

Les manoeuvres de l'OTAN qui avaient pour nom de code ANVIL EXPRESS 80 se sont achevées le 1.10.80 sans problème et la junte militaire a pu montrer ainsi que toutes les forces anti-américaines en Turquie sont contrecarrées, d'ailleurs pour un certain temps.

Profitant de cette stabilité, le Général Rogers, Commandant des forces de l'OTAN en Europe, s'est rendu deux fois en Turquie le 7 et le 18 octobre derniers et a eu des pourparlers avec le Général Evren. En même temps, le Vice-premier ministre Turgut Özal s'est rendu à Washington et a eu des contacts avec des hauts-fonctionnaires du FMI, de la Banque Mondiale ainsi qu'avec Zbigniew Brzezinski, premier conseiller du Président Carter.

Le résultat immédiat de ces contacts a été le retour de la Grèce dans l'organisation militaire de l'OTAN.

S'étant assurés de la stabilité en Turquie, les Etats-Unis ont commencé à trouver des solutions aux questions brûlantes qui opposent la Grèce à la Turquie, telles les questions de Chypre et des espaces aériens et maritimes dans la mer Egée. Ces solutions ont évidemment été formulées dans le cadre des projets de l'OTAN. Elles ont été baptisées "Plan Rogers" d'après le Commandant Suprême de l'OTAN.

En dépit des protestations venant de l'opposition en Grèce, le retour du pays au sein de l'OTAN a été approuvé par la majorité pro-américaine du Parlement grec. Du côté turc, le premier ministre fantoche a déclaré : "Le retour de la Grèce dans la structure militaire de l'OTAN va renforcer la solidarité à l'intérieur de la structure défensive de l'organisation atlantique et le vide qu'il y avait dans le flanc sud sera éliminé. Dans les circonstances mondiales actuelles, le développement est conforme aux intérêts de la Turquie."

Une autre conséquence de la "stabilisation" de la Turquie a été les pourparlers à haut niveau dans le cadre de l'accord complémentaire lié à l'accord de coopération à la défense entre les Etats-Unis et la Turquie (cfr. BULLETIN, sept. '80). Le communiqué publié après la réunion du 17 octobre se terminait.

ainsi : "Les pourparlers qui se sont déroulés dans une ambiance amicale ont indiqué clairement des perspectives concrètes pour l'avancement de l'industrie de défense en Turquie par des efforts mutuels; le progrès réalisé dans ce domaine contribuera à renforcer la coopération aussi bien au niveau bilatéral que multilatéral, particulièrement dans le cadre de l'alliance atlantique."

Les premiers bénéficiaires de "l'avancement de l'industrie de défense en Turquie par des efforts mutuels" seront, sans aucun doute, les officiers de l'armée eux-mêmes ainsi que leurs collaborateurs. Comme il a été expliqué dans les numéros de juillet 1978 et septembre 1980 du BULLETIN, ils ont créé un holding financier géant : Le Fonds d'Assistance mutuelle des Forces Armées - OYAK ainsi que trois fondations pour renforcer les forces de l'air, de terre et la marine.

Dans un article paru dans le quotidien CUMHURİYET après le coup d'état (17.9.80), on nous informe que "après la prise de pouvoir militaire, les efforts ont été intensifiés en vue de créer un complexe militaro-industriel avec la participation des secteurs public et privé. Son but est de produire de l'équipement militaire et aussi d'exporter de l'acier de haute qualité, des circuits intégrés et des pièces moulées.

LE CAPITAL MONOPOLISTE SATISFAIT DU REGIME MILITAIRE FASCISTE

Pendant que le conseiller économique principal de la junte et vice-premier ministre Turgut Özal se trouvait en visite à Washington et Paris et mettait les fonctionnaires du FMI et de l'OCDE au courant de la politique économique du nouveau régime, les hommes d'affaires turcs exprimaient leur satisfaction à propos des décisions économiques du Conseil National de Sécurité.

Ils sont satisfaits de la poursuite de la stabilisation économique entreprise le 24 janvier 1980 par le premier ministre renversé Demirel et par le maintien au poste de Turgut Özal.

LES CAPITALISTES TURCS L'AVAIENT DEMANDE ... ++++++

- 18/04/79 : Vehbi Koc, un gros capitaliste, a appelé à la formation d'un nouveau gouvernement fort.
- 05/06/79 : Le capitaliste Sabanci : "La situation va de mal en pire, nous devons installer un gouvernement fort."
- 22/07/79 : Le capitaliste Rahmi Koc déclare que le pays a besoin d'un nouveau leader ferme.
- 20/09/79 : L'Association des industriels et hommes d'affaires turcs accuse les syndicats d'avoir acquis un pouvoir politique et économique énorme en Turquie.
- 07/10/79 : Le capitaliste Selcuk Yasar demande que toutes les lois sociales soient modifiées.
- 11/11/79 : Le Conseil de la libre entreprise demande la stabilité politique.
- 14/12/80 : L'Union des Chambres du Commerce et de l'Industrie demande un contrôle stricte des salaires.
- 07/01/80 : Vehbi Koc demande que les prix et les salaires soient gelés sans délai.
- 17/02/80 : Le Conseil de la libre entreprise prétend qu'une poignée de trafics a demandé qu'on établisse une dictature en Turquie.
- 08/04/80 : Le Président de l'Union des Employeurs demande qu'on mette fin aux augmentations incontrôlées des salaires par des changements législatifs.
- 11/09/80 : Le Président de l'Union des employeurs demande le rétablissement de cours de sécurité d'Etat extraordinaires.

Juste après le coup d'état, le Financial Times du 13.09.80 a publié les lignes suivantes émanant de son correspondant à Washington : "Les négociations aussi bien avec le FMI qu'avec la Banque Mondiale avaient été conduites par un petit nombre de conseillers de M. Demirel et plus particulièrement par M. Turgut Özal, sous-secrétaire du Cabinet du premier ministre. Le destin réservé à M. Özal sera symptomatique de l'avenir des relations de la Turquie avec le FMI et la Banque Mondiale."

M. Turgut Özal est resté à une position clé et quelques semaines plus tard, le 5 octobre 1980, il a été reçu à bras ouverts par le FMI et la Banque Mondiale à Washington.

Quant aux capitalistes locaux, leur satisfaction était à son comble quand le chef de la junte, le Général Evren, a ordonné l'augmentation de la production et a interdit les grèves. Mehmet Yazar, Président de l'Union des Chambres de l'Industrie et du Commerce, a qualifié cette décision de "très opportune" et a dit que le système de convention collective devrait être revu. Le secteur privé s'est lui aussi réjoui du maintien au poste de M. Özal avec même plus de pouvoir.

Grâce aux mesures économiques prises par les gouvernements successifs de Ecevit et Demirel sous la pression du FMI, les profits généraux des 300 plus grandes firmes de Turquie avaient augmenté jusqu'à 101,58 % en 1979. D'après les informations publiées par la Chambre de l'Industrie d'Istanbul, la somme totale des profits des 300 plus grosses firmes avait atteint les 47.000 millions en 1979 alors qu'elle était de 23.000 millions de liras en 1978. Les industries turcs de verre, dont l'ancien directeur Sahap Kocatopcu est actuellement Ministre de l'Industrie, sont parmi les plus rentables.

Après le coup d'état militaire et dans l'espace d'un mois seulement, la production a augmenté d'environ 90 % et ce n'est pas exagéré de dire que l'année 80 sera plus rentable que 79. De plus, M. Özal dit qu'il faudra 5 ans pour renforcer l'industrie turque. Ceci signifie que des mesures extraordinaires entreront en vigueur pour au moins cinq ans pour satisfaire le secteur privé et ses collaborateurs étrangers. Afin d'accélérer le processus de participation étrangère dans la vie économique de la Turquie, des représentants du secteur privé ont fondé le 16 octobre 80 une association appelée : "Association pour la coordination du Capital étranger". Le but de cette association est de faire de la propagande pour les sources de profit naturelles et en main-d'oeuvre qu'il y a en Turquie.

D'autre part, alors que les dirigeants et les représentants syndicaux étaient toujours en prison, le gouvernement fantoche préparait des nouveaux projets de loi pour restreindre les droits sociaux et économiques de la classe ouvrière. Lorsque le chef de la junte militaire a ordonné l'accroissement de la production, le Président de la Chambre de l'Industrie d'Istanbul a dit : "Nous avons confiance dans le Général Evren".

L'ASSOCIATED PRESS PRESENTE LE VICE-PREMIER

MINISTRE ÖZAL

Özal, le cerveau économique qui était derrière le gouvernement d'austérité de Demirel, et le seul qui ait survécu politiquement à la prise de pouvoir par les militaires, tient toujours les rênes de l'économie turque vivotante. Qu'il soit resté à flot rend hommage à son savoir-faire politique et économique, disent les observateurs. Özal est ingénieur électricien ayant étudié aux E.-U. et travaillé pendant 2 ans 1/2 à la Banque Mondiale à Washington. Il a été associé à un gouvernement Demirel pour la 1ère fois en 65. Il a dit : "Je leur ai dit (aux généraux) que je devais travailler avec vous. Je n'ai pas le choix. C'est la dernière chance pour la Turquie. Je ne sais qu'une chose : la base actuelle n'est pas très solide ... Si ce mouvement ne réussit pas, la Turquie court un grand danger..."

Le 22 septembre 80, lors d'une réunion des employeurs de la métallurgie (MESS), il a été dit que "les travailleurs sont sous l'influence de la peur. Nous devrions les orienter vers des syndicats modérés." Le 26 septembre 80, le commandement de l'état de siège d'Istanbul a déclaré que ralentir la production est un crime. Plus tard, le Conseil National de Sécurité a adopté une nouvelle loi qui restreint les indemnités pour ancienneté et a commencé à étudier d'autres projets de limitation des libertés

syndicales ainsi que le droit de grève et les conventions collectives. D'après certaines rumeurs, le nombre d'heures de travail hebdomadaire sera porté à 56 alors qu'il est de 48 pour le moment. Le vice-premier ministre Özal a dit à la TV que la Turquie devait se serrer davantage la ceinture en vue d'une prospérité qui viendrait avec le temps. Lors de la même émission, le super-patron Sakip Sabanci a déclaré : "Nous devons arrêter d'avoir pour du capital étranger et de penser qu'il s'en ira après avoir exploité."

Parallèlement à l'élimination de tous les obstacles pour le secteur privé et le capital étranger, on assiste à une diminution constante du salaire réel. D'après les données de l'Institut de Sécurité sociale (SSK), les salaires ont augmenté de 31 % de mai 1979 (151 liras) à mai 1980 (198 liras). L'inflation pendant la même période était de 114,5 %. On voit que la hausse des prix a totalement érodé la hausse moyenne des salaires; ceux-ci sont en retard par rapport à l'inflation. Le taux d'accroissement des prix pendant cette période ayant surpassé la hausse salariale; le salaire moyen réel s'avère être de 92 liras en comparaison avec les 151 liras de l'année précédente. En réalité, les salaires ont diminué au total de 39 % en 10 ans (de 1970 à 1979). Si on tient compte de la diminution récente, ce pourcentage sera encore plus élevé. Les interdictions de grève et de conventions collectives feront que ce processus ira en s'accéléralant.

QUELQUES REMARQUES AUX INSTITUTIONS EUROPEENES SUR LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME EN TURQUIE.

BRUXELLES (ITA) - Immédiatement après le coup d'état en Turquie et étant donné la protestation vigoureuse des forces démocratiques contre la junte militaire fasciste, des institutions européennes telles que l'Assemblée européenne et l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe ont commencé des discussions à ce sujet.

Le 18 septembre 1980, l'Assemblée européenne à Strasbourg a adopté une résolution qui exige le rétablissement des libertés en Turquie et a refusé une autre résolution condamnant la junte militaire fasciste.

Dans la résolution adoptée, l'Assemblée européenne a fait appel aux Ministres des Affaires étrangères des Communautés européennes pour qu'ils se concertent le plus tôt possible avec les comités compétents du Parlement européen à propos de la situation en Turquie, des implications pour l'accord d'association et des mesures prises pour rétablir la démocratie. L'Assemblée européenne a exigé un débat en séance plénière avant novembre 1980.

Dans le cadre de cette décision, la commission parlementaire mixte turco-européenne a vu sa réunion prévue pour le 22 octobre à Izmir ajournée étant donné que les parlementaires désignés pour y assister ont été liquidés à la suite de l'abolissement du Parlement par la nouvelle administration militaire. Mais le Conseil des Ministres de la CEE a déclaré qu'il "se réjouit des garanties données par la junte militaire et (que) la CEE maintiendra son programme de coopération avec la Turquie."

De plus, le débat sur la Turquie qui devait avoir lieu avant novembre 80 a été reporté à une date ultérieure. Ceci signifie que les organes de la CEE ont commencé à adopter une attitude de tolérance vis-à-vis du régime militaire fasciste en Turquie.

Aucune des mesures prévues dans la résolution du Parlement européen n'a été prise par la junte militaire; au contraire, la presse nous apprend que le nombre de décisions et de pratiques anti-démocratiques augmente de jour en jour.

La résolution du Parlement européen dit ceci : "Le Parlement européen réclame avec insistance que des mesures soient prises immédiatement afin de garantir au peuple turc la jouissance des libertés politiques et syndicales dans le cadre d'une institution démocratique; Il met l'accent sur l'importance d'assurer la sécurité physique des personnes détenues parmi lesquelles se trouvent les membres de la commission mixte turco-européenne qui fonctionnaient dans le cadre de l'association entre la Turquie et la Communauté; Il considère que la prolongation de mesures anti-démocratiques placera la

oooooooooooo ESCALADE D'UN LEADER !

- 10.09.80 : Le quotidien Hürriyet : "Le pays a besoin d'un leader !"
 12.09.80 : Le Général Evren prend le pouvoir. La junte composée de 5 personnes le proclame Chef de l'Etat.
 17.09.80 : Tous les maires sont remplacés par des officiers de l'armée.
 18.09.80 : Le Général Evren assume le pouvoir législatif et s'installe dans le bureau du Président du Parlement.
 24.09.80 : Le Général Evren s'installe dans le Palais présidentiel.
 01.10.80 : Le Parlement à cinq donne le vote de confiance au gouvernement fantoche de l'Amiral en retraite Bulent Ulusu.
 02.10.80 : Le nouveau "gouvernement" ordonne à tous les employés de l'état de se mettre sur leur trente et un, interdit les longs cheveux pour les hommes et le maquillage, les mini-jupes et les pantalons pour les femmes dans les bureaux.
 15.10.80 : Le Général Evren déclare : "Nous n'abandonnerons pas notre devoir sans avoir nettoyé le pays complètement."
 16.10.80 : En plus des titres de "Chef du Conseil National de Sécurité", "Chef de l'Etat-major", "Chef de l'Etat", le Général Evren est autorisé à porter le titre de "Chef du Conseil militaire suprême".
 27.10.80 : Le Parlement à cinq du Général Evren adopte une loi qui constitutionalise les pouvoirs extraordinaires du très-titré Général et de ses camarades-en-armes.

oo

Turquie en flagrant délit de plusieurs engagements qu'elle a pris explicitement dans des traités (Conseil d'Europe et Convention européenne sur la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales; association avec la CEE dans le cadre de l'accord d'Ankara); Il réaffirme que respect des droits reconnus internationalement et stipulés dans la Convention européenne est une condition essentielle pour qu'un dialogue entre un état européen et la CEE puisse avoir lieu.

A partir de ce dernier point, examinons la situation actuelle en Turquie, qui est membre associé de la CEE.

1. Non pas un régime de transition, mais une dictature militaire fasciste

Comme on l'a dit plus haut, la junte à cinq a violé ouvertement toutes les normes d'un régime démocratique. Le Parlement est dissous, les chefs des partis et les députés sont arrêtés; les syndicats et les organisations démocratiques sont fermés ou du moins leurs activités ont été suspendues pour une période indéfinie; les partis politiques n'ont plus leur fonction démocratique. La Cour constitutionnelle et le Conseil d'Etat sont privés de leur autorité en matière de contrôle des décisions législatives et exécutives. Un seul homme portant les titres de "Chef de l'Etat, "Chef de l'Etat-major", "Chef du Conseil national de Sécurité" et "Chef du Conseil militaire suprême" a établi son pouvoir personnel. Et ce pouvoir absolu a été constitutionalisé à partir du 27 octobre.

L'arrestation de Alparslan Türkeş, chef du Parti d'Action nationaliste (MHP) d'extrême-droite ne signifie pas que la junte a un caractère anti-fasciste. Comme on l'a expliqué dans des numéros précédents du BULLETIN, Türkeş et ses "loups gris" ont été utilisés dans le but de créer une escalade de la violence politique et un climat favorable à une intervention militaire. Après avoir accompli leur mission, Türkeş et ses camarades ont été retirés. Même s'ils sont liquidés, souvenons-nous des SA de Hitler !

Le projet à long terme de la junte est d'installer un régime autoritaire avec un Président exerçant des pouvoirs extraordinaires à la tête de l'état et avec deux partis politiques centristes qui composeront un parlement qui approuvera tout à tort et à travers. Toutes les formations socialistes seront laissées sur le côté.

Pour arriver à leurs fins, les généraux ont besoin d'au moins cinq ans comme l'a déclaré le Conseiller principal Özal.

2. Droit à la vie : l'article 2 de la Convention européenne sur les droits de l'homme dit : "Le droit à la vie de chacun sera protégé par la loi. Nul ne sera privé de sa vie intentionnellement."

Toute la Turquie se trouve sous ce régime d'exception qu'est la loi martiale. Les forces de sécurité ont été autorisées par la junte militaire à tirer sur n'importe qui soupçonné de terrorisme. En un mois, plus de 500 personnes ont été tuées dans différentes régions du pays. Par exemple, en un seul jour, le 28 septembre 80, 8 personnes ont été abattues à Ordu et Mardin par les forces militaires.

L'application de la peine de mort a été ravivée par la junte militaire. Actuellement, ils ne sont que cinq généraux à décider si la peine capitale de n'importe qui doit être appliquée ou non. Le 8 octobre 80, deux jeunes condamnés, le gauchiste Necdet Adali et le militant de droite Mustafa Pehlivanoglu ont été pendus avant l'aube à Ankara. Ceci a été suivi de l'exécution d'un autre militant de gauche Serdar Soyergin le 26 octobre 80. Cinquante peines de mort doivent encore être ratifiées par le Parlement du Général Evren.

Le droit à la vie est violé aussi par les tortionnaires de la junte militaires dans les centres de police et les cachots. Les détenus politiques sont brutalement torturés ou tués. (Pour plus de détails à ce sujet, consulter les autres articles sur la torture).

3. Droit à la liberté : l'article 5 de la Convention européenne dit : "Nul ne sera privé de sa liberté, sauf en accord avec une procédure prescrite par la loi."

La junte militaire a autorisé les commandants de l'état de siège à garder n'importe qui en détention préventive pour une durée allant jusqu'à un mois sans mandat d'arrêt. Ceci est mis en application par la publication de listes noires et l'organisation de chasses à l'homme. Le Secrétaire général du Conseil National de Sécurité, le Général Haydar Saltık a révélé que depuis le coup d'état, 10.800 personnes ont été incarcérées et 746 d'entre elles condamnées. D'autre part, le département de coordination de l'état de siège a annoncé que pendant la même période, 1588 activistes de gauche ont été détenus alors que le nombre de détenus d'extrême-droite n'est que de 437.

Le nombre exacte de détenus est estimé à plus de 50.000. En plus des institutions de détention militaires qui existaient déjà avant le coup d'état, les casernes de Selimiye, Davutpasa, Maltepe, Alemdar, Samandira, Hasdal et Metris ont été transformées en prisons militaires à Istanbul. En plus, il est impossible de communiquer avec les régions orientales de la Turquie où vivent les populations kurdes; le nombre d'arrestations dans ces régions est estimé supérieur à celui des parties occidentales.

En plus des détenus officiels, il y a aussi les personnes qui ont été arrêtées sous prétexte de les "garder sous la protection de l'armée". En fait, ceci n'est qu'un autre moyen de restreindre les libertés.

Tous les détenus sont obligés de se faire raser le crâne et de porter l'uniforme de prison comme c'était le cas dans les camps de concentration nazis.

Les militaires ont ouvert des maisons de détention spéciales pour les femmes. Elles se font insulter par les gardiens. La majorité des femmes détenues sont des ouvrières et représentent leurs syndicats sur leur lieu de travail.

4. Droit à un procès équitable : les articles 6 et 7 de la Convention disent : "Chacun a droit à une audition publique équitable endéans un temps raisonnable par un tribunal indépendant et impartial légal."

Tout citoyen turc accusé à cause de ses opinions ou ses actions politiques est appelé devant les tribunaux de l'état de siège qui sont sous l'autorité militaire de la junte. D'après un nouvel amendement à la loi sur l'état de siège, même les dirigeants des partis politiques peuvent être jugés devant un tribunal militaire alors que la Constitution de 1961 qui stipule qu'ils ne peuvent être jugés que par la Cour Constitutionnelle est encore en vigueur ! La junte a aussi l'intention de rétablir des cours extraordinaires de sécurité d'état qui avaient été déclarées inconstitutionnelles par la Cour de la Constitution à la suite de réactions de la part des forces démocratiques il y a quatre ans. D'ailleurs, les commandants militaires peuvent détenir n'importe qui sans mandat.

5. Droit au respect de la vie privée et familiale, du domicile et du courrier
L'article 8 de la Convention dit : "L'autorité publique n'empêchera pas l'exercice de ce droit."

Les communiqués de la junte autorisent les commandants de l'état de siège à fouiller n'importe où, jour et nuit, de contrôler toute correspondance, le courrier, les appels téléphoniques et les communications par télex. Des services spéciaux ont été mis en place afin d'appliquer ce contrôle.

6. Liberté de pensée, de conscience et de religion : l'article 9 de la Convention dit : "Chacun a la liberté d'opinion, de conscience et de religion."

Des dizaines de milliers de personnes ont été détenues à cause de leurs opinions politiques ou à cause de leur foi. Même des parlementaires et des dirigeants syndicaux ont été mis au cachot. Par exemple, les dirigeants et les députés du Parti du Salut National (MSP) sont encore en prison et jugés parce qu'ils ont exprimé leur foi.

7. Liberté d'expression : l'article 10 de la Convention dit : "Ce droit comprend la liberté d'avoir des opinions et de recevoir et de communiquer des informations et des idées sans ingérence de la part de l'autorité publique."

La presse, la radio et la télévision sont strictement censurées par la junte militaire. Plus de cinquante journaux, revues et publications progressistes avaient déjà été interdits avant le coup d'état par les autorités de la loi martiale. Après le 12 septembre, trois quotidiens en plus ont cessé de paraître.

8. Liberté d'association et pour les syndicats : l'article 11 de la Convention dit : "Chacun a le droit de se réunir paisiblement et de s'associer à d'autres; chacun a le droit de former et de se faire membre d'un syndicat dans le but de défendre ses intérêts."

- Le Parlement est dissout.

- Toutes les activités des partis politiques sont suspendues. Les dirigeants et députés de ces partis sont persécutés par les militaires. Comme on l'explique dans le communiqué du Comité d'Europe de l'Unité pour la Démocratie en Turquie, (p. 12), la Présidente du Parti Ouvrier de Turquie (TIP), Madame Behice Boran, âgée de 70 ans, est sous la surveillance des militaires bien qu'elle soit souffrante d'insuffisance coronaire. *

* Nous venons d'apprendre au moment d'imprimer le bulletin que Madame Boran a pu se sauver de la main de la junte grâce à la large campagne de solidarité internationale déclenchée en sa faveur.

Les procureurs militaires sont en train de préparer des dossiers contre tous les partis progressistes et les organisations démocratiques qui ont été interdits par la junte.

- La Confédération des Syndicats progressistes (DISK) a été interdite le premier jour du régime militaire et ses dirigeants, y compris le Président Abdullah Bastürk, sont encore toujours détenus dans les cachots de l'armée. Les militaires ne détiennent pas que des dirigeants syndicaux; ils ont mis en détention préventive plus de 5.000 représentants syndicaux. Le droit de grève et celui de conclure des conventions collectives sont suspendus et des dizaines de milliers de travailleurs ont été obligés de travailler sous la menace des bâtonnettes.

- La junte des cinq prépare des projets en vue d'amender les lois sur les partis et organisations politiques ainsi que sur les syndicats.

- D'après une nouvelle loi décetée par la junte, tous les partis politiques les syndicats et les organisations qui ont été interdits par les militaires ont été mis sous l'autorité administrative d'intérimaires.

- Dans un interview accordé à L'Associated Press, le Secrétaire général du Conseil National de Sécurité, le Général Haydar Saltık a déclaré que même en cas de retour au régime parlementaire, Bülent Ecevit et Süleyman Demirel, respectivement présidents du Parti Républicain du Peuple (CHP) et du Parti de la Justice (AP) pourraient être privés du droit de participer à la vie politique.

9. Et la torture ... : l'article 3 de la Convention européenne sur les Droits de l'homme dit : "Nul ne sera soumis à la torture ou à des traitements ou châtements inhumains ou dégradants."

La torture était tellement d'actualité pendant la période de répression militaire entre 1971 et 1973 que même le Conseil de l'Europe avait mis sur son agenda une proposition d'exclusion de la Turquie de cette institution européenne parce qu'on y torturait. Après le retour au règne civil en 1974, les allégations de torture avaient disparu.

Néanmoins, quatre ans plus tard, après la proclamation de la loi martiale dans 13 provinces de la Turquie, les allégations de torture sont réapparues dans la presse.

Les représentants de deux organisations démocratiques internationales, l'Association internationale des Juristes démocrates et la Fédération mondiale des Syndicats, qui ont visité la Turquie du 31 mars au 4 avril 1980 ont rapporté ce qui suit :

"Les témoins de la mission qui sont issus de milieux syndicaux, de journalistes, de médecins, d'écrivains, de juristes et différentes personnalités veulent alerter l'opinion publique mondiale. La mission peut témoigner du danger que court la démocratie dans une ville qui se trouve sous la loi martiale - il s'agit d'Istanbul. Depuis novembre 1979, 46.000 personnes ont été arrêtées, détenues et beaucoup d'entre elles ont été torturées... "

Plus tard, des centaines de personnes ont assisté à des scènes de torture et les quotidiens ont fait écho à leurs témoignages. Malgré cela, les institutions internationales des droits de l'homme s'en sont toujours désintéressées. Actuellement, après le coup d'état du 12 septembre, la torture a pris des dimensions plus importantes et beaucoup de gens sont morts dans des conditions inhumaines et sous la torture.

 SUICIDE OU TORTURE ... SUICIDE OU TORTURE ... SUICIDE OU TORTURE ...

24 SEPTEMBRE 1980 (Quotidien Hürriyet) : "Un jeune détenu dont le nom n'a pas été révélé se serait suicidé à Bursa en se jetant par la fenêtre du cinquième étage du quartier général de la police pendant son interrogatoire."

3 OCTOBRE 1980 (Quotidien Cumhuriyet) : "Maître Ahmet Veziroglu, conseiller juridique de la Confédération des Syndicats progressistes (DISK) se serait suicidé en se jetant de la fenêtre du cinquième étage du quartier général de la police de Bursa pendant son interrogatoire."

8 OCTOBRE 1980 (Quotidien Milliyet) : "Un détenu politique, Zeynel Abidin Ceylan, a été tué pendant son interrogatoire à la section politique du quartier général de la police d'Ankara le 26 septembre. Un examen médical a montré qu'il avait été battu sauvagement et soumis à des chocs électriques. Un commissaire de police, Davut Haskiriş est accusé d'avoir tué le détenu."

18 OCTOBRE 1980 (Quotidien Cumhuriyet) : "Le détenu politique Hasan Asker Ozmen est également décédé à l'hôpital le 6 octobre à cause des tortures auxquelles il avait été soumis à la section politique du quartier général de la police d'Ankara. Un commissaire de police, Enver Gökürk est accusé du meurtre."

19 OCTOBRE 1980 (Quotidien Hürriyet) : "Ahmet Karlangaç, un des suspects de l'assassinat de l'ancien premier ministre Nihat Erim se serait suicidé au quartier général de la police à Istanbul. La police prétend que la mort est survenue lorsque le détenu s'est tapé la tête contre les murs."

 QUELQUES EXTRAITS DU RAPPORT D'AMNESTY INTERNATIONAL ...

Lorsque ces nouvelles sont parues dans les journaux, un rapport d'Amnesty International sur la torture en Turquie a été publié à Londres. Ce rapport est basé sur les constatations d'une mission d'A.I. qui avait visité la Turquie quelques mois avant le coup d'état.

1. En 1977 et 1978, quelques allégations de torture seulement ont été recues par A.I., mais dans la seconde moitié de 1979 le nombre d'allégations de torture a augmenté et en mai 1980, elles étaient devenues tellement fréquentes qu'il a été décidé d'envoyer une mission en Turquie. En fait, les allégations de torture ont augmenté après la proclamation de la loi martiale dans environ 20 provinces de Turquie. Ceci confirme le fait que la torture systématique a commencé pendant la période de répression militaire entre 1971 et 1973. (voir Democratic Resistance of Turkey, Turkey on Torture, Two Years of the Military Rule, May 1973.)
2. Les méthodes de torture les plus couramment utilisées sont de battre la plante des pieds, les chocs électriques, les brûlures de cigarettes, des coups violents sur toutes les parties du corps, l'insertion de matraques dans le vagin et l'anus.
3. On torture non seulement dans les bureaux de police mais aussi dans les casernes et prisons militaires.
4. Beaucoup de détenus politiques ont été tués par leurs tortionnaires pendant leurs interrogatoires. Le rapport d'A.I. donne beaucoup d'exemples de ce type d'assassinat et rend évident le fait que les soi-disant "suicides" décrits dans la presse turque censurée doivent être considérés à la lumière de ces faits : l'assassinat de détenus politiques dans les bureaux de police est devenu une méthode de liquidation !

MORTS A LA SUITE DE TORTURES PENDANT LA PERIODE DE LOI MARTIALE

Le rapport d'Amnesty International attire l'attention sur dix décès qui seraient survenus à la suite de tortures pendant la première moitié de l'année 1980.

1. Le 9 janvier, dans la ville de Kars, Oruc Korkmaz, sa femme et ses parents ont été emmenés par la police qui prétendait qu'il était en possession d'une arme. Ils ont tous été battus et Oruc Korkmaz est mort par la suite d'une hémorragie cérébrale due aux coups qu'il avait reçus sur la tête.
2. Hüseyin Karakas, un travailleur de 21 ans à l'hôpital de l'Université de Hacettepe à Ankara a été arrêté par la police le 24 décembre 1979 alors qu'il distribuait des tracts politiques. Il a été emmené au bureau de police de Anafartalar et puis au second département du bureau; le sang lui sortait de la bouche. Le même jour, il a été transféré à l'hôpital d'Ankara Numune où, quatre heures avant sa mort, il a dit à un ami : "La police me tuera. Pour l'amour de Dieu, prévien ma famille." Il est mort le 25 décembre de défaillances respiratoire et cardiaque. (...) La Commission médicale juridique a certifié le 21 janvier 1980 que la cause du décès était une hémorragie cérébrale due à un coup donné sur la tête et qui n'avait laissé aucune trace.
3. Le Demokrat (un journal quotidien) a annoncé le 2 mars 1980 la mort de Remzi Yalvac, l'ancien président de l'Association des travailleurs de la Poste. La mort est survenue alors qu'il était interrogé par le département de police de Diyarbakır. Sa mère s'est adressée au barreau de Diyarbakır en disant que le corps de son fils lui avait été rendu dans un état méconnaissable. Le barreau de Diyarbakır s'est adressé au procureur militaire pour qu'on ouvre la tombe de Remzi Yalvac et pour que son corps soit examiné par des médecins.
4. Le 21 mars 1980, le Demokrat a fait part d'une autre mort à Adana cette fois. Recai Ünal, un étudiant de 20 ans, a été détenu par la police et a été trouvé quelques jours plus tard dans son jardin grièvement blessé. Il avait été frappé sur la tête avec un objet lourd et a été emmené à l'hôpital dans un état inconscient; il y est mort peu après.
5. Le 30 avril 1980, le Demokrat rapporte que cinq personnes avaient été détenues à Urfa parce qu'on les soupçonnait d'être membres du groupe Apocu. Une de ces personnes, Aslan Badem, est mort au bureau de police, mais la cause de la mort est inconnue. La police prétend qu'il est mort d'un infarctus, mais sa famille dit qu'il est mort à la suite de tortures.
6. Dans un document daté du 14 avril 1980 et adressé au Procureur de la République, Mesut Estik, le père du détenu politique Recep Estik, déclare : "Pendant une fouille par les autorités de la loi martiale, un revolver a été trouvé sur la personne de mon fils, Recep Estik ... Il a d'abord été emmené au Commandement de l'Etat de Siège et soumis à une torture très pénible. Ensuite, il a été emmené au Commissariat de police de Kucukkoy où il a été battu à nouveau. Plus tard, son corps nous a été rendu; ils prétendent qu'il s'est suicidé."
7. Yasar Gündogdu, représentant de l'Association des travailleurs de l'énergie à la Compagnie d'Electricité turque, a été emmené de son lieu de travail à Ankara par trois officiers de police le 18 avril 1980. Le 19 avril à 14h30 il a été amené à l'hôpital de Numune par deux policiers; il est mort peu après. Les médecins qui ont fait l'autopsie ont conclu que "la mort de Yasar Gündogdu a été causée par une hémorragie cervicale. Deux hématomes sous-cutanés sur la tête sont liés à l'hémorragie interne."

8. Osman Mehmet Onsoy, diplômé de la Faculté de Sciences économiques de l'Université d'Istanbul, a été arrêté le 5 mai 1980. Une semaine plus tard, le père du détenu a été emmené au bureau de police, en principe pour voir son fils; en fait, on lui a demandé de faire admettre à son fils qu'il avait été impliqué dans une fusillade. Le père a refusé. Le 17 mai, Osman Mehmet Onsoy a été amené à l'hôpital militaire de Haydarpasa où il est mort le 22 mai. Son père n'a été informé de la mort de son fils que le 26 mai et le cadavre n'a été rendu à la famille que le 28. Dans son rapport, le chirurgien Cetin Ozeralp de l'hôpital de Haydarpasa dit que lorsque Osman Mehmet Onsoy est arrivé à l'hôpital, il y avait des blessures sur son corps qui s'y trouvaient depuis une semaine. Elles avaient probablement été faites avec des instruments pointus.

9. Le 6 juin, Mehmet Kilicgavur s'est rendu au quartier général de sécurité de Karaman où on l'avait convoqué à propos d'un crime qu'il aurait commis. Après s'être fait battre par la police, il a été emmené à l'hôpital où il est mort. L'hôpital donne comme cause de la mort une dépression nerveuse.

10. Mehmet Ali Karasoy a été arrêté par la police à Malatya le 14 juin. Le lendemain matin, la police est retournée chez lui et a emmené son frère à la morgue où il a été forcé à signer une déclaration selon laquelle son frère était malade. La famille s'est adressée au Commandement de l'Etat de Sige le 15 juin; une enquête a été entamée.

D'autres affirmations éclairantes :

BEKTAS KISA (prisonnier dans la prison militaire de Davutpasa - le 20 mai 80) : "Ils parlaient entre eux en disant : 'Jetons-le par la fenêtre' ou 'Abattons-le, et on dira qu'on l'a abattu alors qu'il s'échappait'".

UNAL KIZILKAYA : "...Ils ont essayé de me faire peur en pointant un revolver sur moi et en disant qu'ils me tueraient et me jetteraient du cinquième étage."

HIKMET OZER : "... Ils m'ont emmené à l'endroit où la voiture de police avait été attaquée et m'ont dit de m'échapper. Je savais qu'ils avaient l'intention de m'abattre; c'est pourquoi j'ai refusé et ils ont changé d'avis tellement je faisais du bruit."

Pour plus de renseignements : Amnesty International, Torture in Turkey, Londres, 1 livre. Democratic Resistance of Turkey, Turkey on Torture, 1971-1973, 174 p., 100 FB. Agence Info-Türk, BULLETIN, mai 1980, octobre 1977. (La première publication peut être commandée auprès d'Amnesty International, 8, Southampton Street, London WC2E 7HF; l'autre auprès d'Info-Türk).

DEMAIN, IL SERA TROP TARD !

Si les organisations internationales et les institutions européennes en particulier continuent à faire le silence autour de ce qui se passe en Turquie, la dictature militaire fasciste profitera de cette tolérance et réussira à installer un appareil de répression sanglant dans ce pays du sud-est européen.

Les généraux élimineront petit à petit tous les vestiges de contrôle constitutionnel, liquideront tous les progressistes, patriotes et démocrates et poseront les bases d'un "régime parlementaire fasciste" avec un dictateur militaire fasciste comme président de la république à la tête de l'état. La junte ne permettra qu'à deux partis politiques centristes de jouer le "jeu de la démocratie". Comme l'a déclaré le Général Saltık, même le social-démocrate Ecevit et le conservateur Demirel ne pourront pas participer à la vie politique.

Conscient de ce danger, Ecevit lui-même a été obligé de rompre le silence qu'il avait gardé jusqu'au coup d'état militaire et a démissionné de son poste de Président du Parti Républicain du Peuple (CHP) en disant qu'il ne serait plus possible

Victoire de la solidarité internationale

BEHICE BORAN EST LIBRE

Mme Behice Boran, 70 ans, présidente du Parti Ouvrier de Turquie (TIP) actuellement illégal, vient de se sauver des mains de la junte fasciste des généraux turcs.

En effet, Mme Boran, sujette aux poursuites des procureurs militaires avait été gardée à vue depuis le coup d'Etat du 12 septembre 1980.

Bien qu'elle soit souffrante d'insuffisance coronaire, tous les liens de Mme Boran avec l'extérieur avaient été coupés. Sous des conditions aussi pesantes, privée des soins médicaux nécessaires la maladie de Mme Boran s'était aggravée et la junte avait été contrainte d'accepter son hospitalisation.

A la suite de cela, une campagne internationale s'était développée pour sa libération. Dernièrement, les députés européens ont demandé aux autorités turques de libérer Mme Boran.

Ainsi, la libération de Mme Boran constitue un recul des généraux et une victoire de la solidarité internationale.

Mme Boran est actuellement sous traitement médical à l'étranger.

La libération de Behice Boran renforcera la lutte pour l'indépendance, la démocratie et le socialisme en Turquie dont elle est le leader depuis 35 ans.

COMITE D'EUROPE
DE L'UNITE POUR LA DEMOCRATIE
EN TURQUIE

d'exercer son droit à mener des activités politiques.

Monsieur Abdullah Basturk, Président de la Confédération des Syndicats Progressistes de Turquie (DISK) et ses camarades sont encore dans les prisons militaires.

Les peuples turc et kurde de ce pays sont emprisonnés, torturés, exécutés, privés de tous leurs droits fondamentaux.

C'est la tâche inévitable de toutes les organisations de droits de l'Homme et les institutions européennes d'intervenir immédiatement.

Si ces pratiques anti-démocratiques se poursuivent, le régime fasciste des généraux devrait être exclu immédiatement du Conseil de l'Europe et le Parlement Européen devrait suspendre les relations entre le CEE et la Turquie.

Sinon, demain sera trop tard!

UN NOUVEAU JOURNAL ANTI-FASCISTE: TEK CEPHE (Front Unique)

BRUXELLES (ITA) - Comme la junte fasciste militaire a interdit la publication de tous les périodiques et journaux anti-fascistes et socialistes en Turquie, le Comité d'Europe de l'Unité pour la Démocratie en Turquie (DİB-AK) a commencé à publier un journal en turc, en but d'élever la voix de la classe ouvrière et de toutes les forces démocratiques de Turquie contre la dictature fasciste militaire.

Le journal s'appelle: "Emperyalizme, Faşizme, Tekelcilige ve Şovenizme karşı TEK CEPHE" (FRONT UNIQUE contre l'impérialisme, le fascisme, les monopoles et le chauvinisme). Le premier numéro, celui d'octobre 1980 contient les articles suivants:

- Le Parti Ouvrier de Turquie (TIP) vit et lutte: Nous vaincrons le fascisme!
- Liberté pour Behice Boran!
- Voici la stabilité politique: Exécutions, prisons, tortures.
- Ceci est un coup d'Etat fasciste militaire.
- La fondation économique du 12 septembre a été mise en place le 24 janvier
- Les capitalistes avaient dit...
- Le coup d'Etat de l'OTAN
- La réponse de la jeunesse à la junte: Non!
- Behice Boran et son combat.
- Pourquoi sommes-nous vaincus? Comment allons-nous vaincre?
- Le coup d'Etat fasciste s'est d'abord attaqué aux syndicats.
- Quel est le nom d'un régime qui force les grévistes à reprendre le travail sous la menace des baionnettes?
- L'Europe est aussi devenue une prison pour nous avec les visas!
- Les forces de la démocratie accusent la junte.
- La junte semble avoir apprécié son rôle de "faiseur de lois"
- Turkes est en prison, mais ses "Loups gris" ont une nouvelle mission: "Denonciateurs honorés"!

Correspondance: TEK CEPHE - DIB-BK - BP 1344 - 1000 Bruxelles

Compte : Telli-Kreissparkasse - Düsseldorf 102 29 70 - BLZ 301 502 00 -
République fédérale allemande

ABONNEZ-VOUS AU BULLETIN INFO-TÜRK

L'INFO-TÜRK est un collectif d'édition et de diffusion créé et pris en charge par des progressistes de Turquie aux pays européens. Il publie depuis quatre ans des bulletins mensuels en quatre langues (français, anglais, néerlandais et allemand) pour informer l'opinion mondiale des événements en Turquie ainsi que des brochures sur les questions socio-économiques et politiques de ce pays.

ABONNEMENT ANNUEL POUR CHAQUE LANGUE:

200 FB pour les pays Benelux
250 FB pour étranger

Vous pouvez commander aussi les publications ci-dessous:

COLLECTION DE 4 ANS DES BULLETINS INFO-TÜRK.....	1500 FB
MASSACRE A ANKARA, POURQUOI?.....	45 FB
PROGRAMME DU PARTI OUVRIER DE TURQUIE.....	45 FB
RESOLUTIONS DU PARTI OUVRIER DE TURQUIE.....	15 FB
TURQUIE ET LE MONDE D'AUJOURD'HUI-Behice Boran.....	45 FB
TURKEY ON TORTURE (en anglais).....	100 FB
AFFICHES DE RESISTANCE.....	90 FB
CHANSONS ET POEMES (français/turc).....	30 FB
NAZIM HIKMET A 75 ANS (français/turc).....	90 FB

Virement:

INFO-TÜRK - Compte de banque BBL - 310-0148714-02 - Bruxelles - BELGIQUE